

# Les fermes et les propriétés rurales présentent des risques d'incendie particuliers.

*Respectez ces mesures simples  
afin de protéger votre famille  
et votre investissement.*



## La sécurité-incendie pour les fermes et les propriétés rurales

Vérifiez auprès de votre bureau municipal ou du ministère des Richesses naturelles pour connaître les règlements avant de procéder à un brûlage en plein air.

Installez et entretenez des paratonnerres et des câbles de mise à la terre sur les granges et les silos afin d'offrir à la foudre une voie directe vers le sol et protéger vos bâtiments et votre bétail.

Placez les numéros de votre propriété bien en évidence afin d'aider les intervenants en cas d'urgence à situer votre propriété.

Entreposez les produits dangereux, comme les herbicides et les fertilisants, dans des endroits secs et bien aérés, conformément aux recommandations du manufacturier et aux règlements applicables.

Faites le plein de la machinerie et de l'équipement à l'extérieur, loin de toute source d'inflammation potentielle, par exemple, des flammes ou des étincelles.

Faites respecter une politique d'« INTERDICTION DE FUMER » dans vos bâtiments agricoles et autour de ceux-ci et affichez des panneaux « INTERDICTION DE FUMER » bien en vue.

Assurez-vous que les installations et réparations électriques sont faites par des électriciens agréés.

Installez et entretenez des détecteurs de fumée fonctionnels à tous les étages et à proximité de toutes les chambres de votre résidence. Mettez au point un plan d'évacuation en cas d'incendie et pratiquez-le avec tous les membres de la maisonnée.

*Pour plus de renseignements, veuillez joindre le service d'incendie de votre localité.*

Bureau du commissaire des incendies ©2010 [www.ofm.gov.on.ca](http://www.ofm.gov.on.ca)

